

***Par dépôt électronique seulement<sup>1</sup> et courriel***

Le 10 mars 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de modifications au Code de conduite  
du Transporteur – Phase 1  
Notre dossier : R056175 YF  
Dossier Régie : R-4049-2018

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie du 4 mars 2021 concernant la planification de l'audience à venir dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur confirme la participation des personnes suivantes:

- Marc-Antoine Roy, directeur Soutien à l'exploitation du réseau - HQT
- François Ancil, chef Prévisions de contrôle de réseau - HQT
- Hugo Sansoucy, chef Stratégies opérationnelles et performance - HQP
- Yannick Vennes, délégué commercial - HQT
- Wahiba Salhi, chef Affaires réglementaires et tarifaires - HQT

Le temps prévu pour leur présentation est d'environ 45 à 60 minutes.

Le Transporteur envisage de contre-interroger les témoins des participants pour une durée de 10 minutes chacun.

Le temps anticipé pour l'argumentation du Transporteur est de 45 minutes.

Le Transporteur n'aura, à ce jour, aucun moyen préliminaire à présenter à la Régie.

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive « Mesures préventives en lien avec la COVID-19 » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.

Quant à l'établissement du calendrier d'audience, le Transporteur offre les commentaires suivants.

La Régie a planifié les journées d'audience comme suit, soit les 22 et 23 mars 2021 à compter de 9 h et, si nécessaire, le 25 mars 2021 de 9 h à 12 h.

À cet égard, le Transporteur soumet respectueusement à la Régie que plusieurs de ses témoins sont impliqués dans les activités courantes de l'entreprise. Ainsi, le lundi constitue une journée charnière pour la planification des activités de la semaine à venir. Dans ces circonstances, si la planification de l'audience le permet, le Transporteur apprécierait que l'audience soit cédulée pour les journées entières des 23 et 25 mars 2021 à l'exclusion du 22 mars 2021. Le Transporteur constate également au calendrier d'audience que la journée du 24 mars 2021 semble disponible; selon le souhait de la Régie pour des journées d'audience consécutives.

Considérant que seuls deux intervenants ont déposés des mémoires et vu les consignes de la Régie qui rappelle aux participants qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite et qu'ainsi elle les invite à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées, le Transporteur est confiant que l'aménagement suggéré n'aura pas de conséquence sur la célérité et l'équité du déroulement de l'audience.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)